

## Conseil d'administration

*Mercredi 13 mars 2019*

### ***Procès-verbal***

#### **Représentants de la catégorie 1**

Philippe DURANCE, Xavier CHATEAU

#### **Représentant de la catégorie 2**

Maryline LAPLACE, Jacques BARHY, Jean-Luc DELPEUCH

#### **Représentants de la catégorie 3**

#### **Représentants de la catégorie 4 A**

Alain BAUER, Marc LE COQ, Saida GUELLATI-KHELIFA, Patrick BOISSELIER

#### **Représentants de la catégorie 4 B**

Maxime SCHIRRER

#### **Représentant de la catégorie 5**

Laurent KALIFA

#### **Représentants de la catégorie 6**

Clément GENTY, Charlotte ARISTIDE

#### **Invités présents :**

Guy GEORJON, Alice CHITRAKAR, Marie-Josée BRIGAUD, Laurent SCORDINO-MAZANEC, Annie-Claude RUESCAS, Jacques PERRIN, Hugues BRUNET, Innocent ZITO, Éric BOUTOUYRIE, Marie BARBUSCIA, Lucie LOEWENSTEIN, Stéphanie HUBERT

#### **Etaient excusés :**

Chimène DENNEULIN, Anne NOUGUIER, Philippe CAVELIER, Soizic WATTINNE, David SEGUIN, Xavier CACHARD, Faten HIDRI, Marie-Christine LEMARDELEY, Xavier ROY, Julie JOLY, Frédérique EVEN-HORELLOU, Anne d'ORAZIO, Emmanuelle VIGNOLI, Dominique ENGEL, Jean-François CLEMENT, Louisa CHERIF-OUAZANI, Julien JOURAND, Kyra CONSTANTINOFF, Marie-Line ROBINET, Gérard REISBERG, Patrick RABESANDRATANA, Nicole REISBERG, François VAQUIER, , Patrick HOUDAYER, Alice GILHON, Josiane GIAMMARINARO, Alain SOREIL, Vincent COHAS, Philippe DEDIEU, Clotilde FERROUD, Bendicht WEBER, Nazih MECHBAL

#### ***Des pouvoirs ont été attribués comme suit :***

Philippe CAVELIER	donne pouvoir à	Jean-Luc DELPEUCH
Anne D'ORAZIO	donne pouvoir à	Marc LE COQ
Kyra CONSTANTINOFF	donne pouvoir à	Charlotte ARISTIDE

# HESAM UNIVERSITÉ

*Des pouvoirs sont arrivés en blanc et ont été attribués comme suit :*

Soizic WATTINNE	donne pouvoir à	Marilyne LAPLACE
Anne NOUGUIER	donne pouvoir à	Jacques PERRIN
David SEGUIN	donne pouvoir à	Philippe DURANCE
Xavier CACHARD	donne pouvoir à	Alain BAUER
Faten HIDRI	donne pouvoir à	Saïda GUELLATI-KHELIFA
Xavier ROY	donne pouvoir à	Xavier CHATEAU
Dominique ROUX-ROSSI	donne pouvoir à	Clément GENTY
Frédérique EVEN-HORRELOU	donne pouvoir à	Maxime SCHIRRER

Les pouvoirs en blanc de Marie-Christine LEMARDELEY et Dominique ENGEL n'ont pu être attribués.

*Le quorum est atteint avec 13 présents et 11 pouvoirs*

# HESAM UNIVERSITÉ

## Ordre du jour :

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JANVIER 2019
- II. COMPTE FINANCIER 2018
- III. ~~VALIDATION DES DOCUMENTS CONCERNANT LE CONTROLE INTERNE (CARTES DES RISQUES, ORGANIGRAMME FONCTIONNEL, ...)~~ REPORTÉ AU CA DU 29 MAI 2019
- IV. INFORMATIONS DES ADMINISTRATEURS CONCERNANT LE SOUTIEN A DES MANIFESTATIONS, CONFERENCES OU SEMINAIRE SCIENTIFIQUE
- V. POINT D'ETAPE EUR VAGUE 2
- VI. POINT D'INFORMATION NCU « CONSTRUISONS NOS METIERS »
- VII. QUESTIONS DIVERSES

# HESAM UNIVERSITÉ

*La séance est ouverte à 9h35*

**Le président du Conseil d'administration** remercie Monsieur Guy GEORJON, Directeur des relations externes au collège des métiers des Compagnons du Devoir et du Tour de France, pour l'accueil du Conseil d'administration d'HESAM Université dont ils sont nouveau membre affilié depuis le 29 janvier 2019.

**Monsieur GEORJON** répond que les Compagnons du Devoir sont heureux d'accueillir le CA d'HESAM Université dans la maison des Compagnons de Paris dont le bâtiment date de l'après-guerre. Il rappelle que les Compagnons du Devoir et du Tour de France comptent 60 maisons sur le territoire.

**Le président du Conseil d'administration** profite de la présence Laurent Scordino-Mazanec, directeur de l'ENSAAMA, pour le remercier de l'accueil réservé au Conseil académique d'HESAM Université qui s'est tenu la veille dans son établissement.

**Laurent SCORDINO- MAZANEC** répond que c'est avec plaisir que son établissement a accueilli le Conseil académique d'HESAM Université et il serait ravi d'accueillir plus souvent des instances d'HESAM dans les murs de l'ENSAAMA.

## **I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JANVIER 2019**

*Le procès-verbal du Conseil d'administration du 16 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.*

## **II. COMPTE FINANCIER 2018**

**Marie-Josée BRIGAUD**, agent comptable d'HESAM Université, présente le compte financier 2018 et commence par un rappel de la notion de compte financier en mode GBCP :

Le compte financier est défini par l'art 211 du décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique du 7 novembre 2012

Il comprend :

- Les états retraçant l'exécution des autorisations budgétaires sous la responsabilité de l'ordonnateur :
  - les autorisations d'emplois
  - les autorisations d'engagements
  - les crédits de paiements
  - les recettes
  - le tableau d'équilibre financier basé sur la trésorerie.
  - le rapport de gestion

Ces états sont établis selon le référentiel budgétaire fixé par arrêtés du 18 décembre 2015, et des 7 et 24 août 2016.

- Il comprend également les états financiers adossés à la comptabilité générale sous la responsabilité de l'agent comptable :
  - le compte de résultat
  - le bilan
  - la balance définitive
  - l'annexe

# HESAM UNIVERSITÉ

Ces états financiers sont basés sur le respect du recueil des normes comptables version octobre 2017, ils ont été élaborés via l'instruction comptable commune du 11 décembre 2017.

Le compte financier est arrêté par l'organe délibérant qui affecte le résultat de l'exercice, il est soumis aux autorités de tutelle, il est adressé à la cour des comptes qui exercera son contrôle juridictionnel.

Il est de la responsabilité conjointe de l'ordonnateur et de l'agent comptable de l'établissement. L'exercice 2018 est impacté par le changement de système d'information financière : passage de SIFAC à GFI PEPS.

## **Le résultat de l'exercice 2018**

Dépenses de fonctionnement : 1 123 597,53 €

Recettes de fonctionnement : 1 490 037,68 €

Résultat en excédent de **366 440,15€**

## **Mise en perspective des résultats d'HESAM sur la période 2011-2018 :**

Sur cette période HESAM Université a connu un cycle de déficits successifs et un cycle d'excédents successifs. Ces cycles se justifient par le fait que depuis le démarrage financier de l'établissement il y a eu un décalage d'exécution des produits par rapport aux dépenses. Tous les financements recherche portés par HESAM n'ont pas connu l'application réglementaire de 2012 ce qui entraîne un décalage entre les produits, le moment où les financements ont été notifiés, et la dépense exécutée.

### Résultats excédentaires d'HESAM

2011 : + 1 673 199 €

2012 : + 2 266 886 €

2013 : +771 331 €

2018 : + 366 440 €

Total des excédents : **+ 5 077 856 €**

### Résultats déficitaires d'HESAM

2014 : -416 149 €

2015 : -2 263 471 €

2016 : -102 520 €

2017 : -516 637 €

Total des déficits **-3 298 777 €**

## **Impact excédentaire sur les réserves de 1 779 079 €**

Aujourd'hui nous sommes sur un excédent en exercice donc la gestion de ces financements pluriannuels est terminée et l'exercice est maintenant le reflet du fonctionnement de l'année dont la lecture n'est plus « polluée » par des décalages de mode de gestion. Désormais les financements recherche pluriannuels doivent être traités par la méthode à l'avancement.

# HESAM UNIVERSITÉ

## La capacité d'auto-financement (CAF)

Indicateur qui permet d'appréhender l'évolution future de la situation financière de l'établissement calculée à partir du résultat de l'exercice. La CAF constitue un indicateur clef de l'analyse financière en donnant une mesure du surplus monétaire potentiellement disponible pour le financement de la croissance de l'entité.

- Excédent 2018 : 366 440 €
- Amortissements, provisions : 14 567 €
- CAF : **381 007 €**

## Le besoin en fonds de roulement (BFR)

Le BFR représente la différence entre l'actif et le passif circulant, entre nos créances et nos dettes, c'est un indicateur très important pour juger de la soutenabilité financière à court terme d'une entité.

La variation du BFR:

BFR 2017: 337 761 €

BFR 2018: -34 247 €

Variation **303 514 €**

Le BFR d'HESAM Université est de **-34 247 €**. Au 31 décembre nous avons un besoin en fonds de roulement négatif ce qui est une ressource en financement.

## Le niveau de la trésorerie

Niveau du compte tenu en DRFIP au 1er janvier 2018 : **606 555 €**

Solde du compte au 31 décembre 2018 : **1 356 406 €**

Variation de trésorerie : **749 851€**

Le but principal est de sécuriser le cadre budgétaire voté par le Conseil d'administration d'HESAM Université sur l'exercice 2018 et de mettre en perspective le nouveau cadre budgétaire 2019.

## Le fond roulement net global (FRNG)

Le fonds de roulement net global correspond à l'excédent de capitaux permanents sur les actifs immobilisés. C'est un indicateur classique d'équilibre mais c'est un concept insuffisant si on l'utilise isolément pour faire des choix financiers.

FRNG au 1er janvier 2018 : 944 316 €

Augmentation 2018 : + 377 843 €

FRNG au 31 décembre 2018 : 1 322 159€

## Le compte de réserve

Il se constitue par l'affectation successives des résultats d'exercices.

*Niveau du compte de réserve avant affectation du résultat 2018 : 1 407 003 €*

*Après affectation du résultat 2018 : + 366 440 €*

*Réserves après affectation : 1 773 443 €*

# HESAM UNIVERSITÉ

## Arrêt du compte financier 2018

1 <sup>ère</sup> section dépenses : 1 123 597,53 €	1 <sup>ère</sup> section produit : 807 268,35
Virement 2 <sup>e</sup> section : 366 440,15 €	
<b>Total 1<sup>ère</sup> section 1 490 037,68 €</b>	<b>Total 1<sup>ère</sup> section 1 490 037,68 €</b>
<hr/>	
2 <sup>e</sup> me section en capital : 3 164,00€	2 <sup>e</sup> me section en capital :
Variation FRNG : 377 843 €	Caf 2018 : 381 007,20 €
<b>Total CF 2018 : 1 871 044,68 €</b>	<b>Total CF 2018 : 1 871 044,68 €</b>

**Le compte financier d'HESAM Université est arrêté à hauteur de 1 871 044,68€**

**Laurent KALIFA** demande pourquoi HESAM a abandonné SIFAC étant donné qu'il est utilisé dans les établissements de la communauté ? Et voudrait savoir à combien de jours correspond le fond de roulement ?

**Marie-Josée Brigaud** répond que la notion de durée en jours ne devrait pas être utilisée puisqu'il ne s'agit pas d'une ressource destinée à financer du fonctionnement. Le ratio prudentiel serait intéressant mais avec un établissement comme HESAM il y a une valeur à mettre en corrélation.

**Hugues BRUNET** revient sur la question du choix de changement du logiciel SIFAC vers GFI. Il explique que pour des raisons économiques et surtout avec un budget de moins d'un million d'euros, utiliser un logiciel comme SIFAC n'a pas d'intérêt. Lors de la création de l'établissement et après l'ouverture du compte financier l'agent comptable à ce moment-là a ouvert une instance SIFAC de Paris 1 pour des raisons de commodité mais très vite cela a eu un impact budgétaire. En changeant pour GFI nous faisons une économie annuelle de 40 000 euros.

**Philippe Durance** demande des précisions sur le fait qu'il a été mentionné un contrôle juridictionnel

**Marie-Josée BRIGAUD** explique qu'actuellement elle est en contrôle juridictionnel sur son poste principal à Paris 1 Panthéon Sorbonne et qu'il est possible que tout le poste comptable, dont HESAM Université, entre dans le contrôle.

**Alain BAUER** remercie l'agent comptable pour la présentation très précise et détaillée du compte financier. Il remarque un problème de lissage dans nos comptes financiers avec des déficits sur plusieurs années et pense qu'un autre mode de traitement devra être réservé à l'avenir aux projets pluriannuels. Il revient sur la trésorerie et signale qu'il serait raisonnable d'être prudent sur la lisibilité de la trésorerie et des comptes de réserve. Par prudence il est favorable à une gestion fine de la trésorerie.

**Marie-Josée BRIGAUD** répond que l'intérêt de cette réforme GBCP est d'avoir une trésorerie fléchée et globalisée avec des objets budgétaires, mais quand le comptable public présente une trésorerie il y a une obligation d'unité de caisse et il est obligatoire de présenter la masse complète.

Concernant le problème de lissage de la trésorerie, il est obligatoire de gérer en « mode à l'avancement » les financements pluriannuels. C'est à dire qu'au fur et à mesure la masse de dépenses sera contrebalancée par la masse des produits et à la fin du financement pluriannuel on aura le résultat du contrat. L'ambiguïté à HESAM est la mise en place des textes sur la gestion des contrats de recherche pluriannuels : dans un premier temps dans une méthode à l'achèvement, dans un second temps une méthode à l'avancement et dans un troisième temps sur la mise à plat des ressources affectées. C'était une période de « turbulences » et une pédagogie aurait dû être faite sur

les nouvelles normes mais désormais les modes opératoires s'imposent à l'agent comptable et concernant HESAM il n'y aura plus de « turbulence ».

**Jacques BARHY** remercie l'agent comptable pour la présentation claire et après une période d'indisponibilité à participer au Conseil d'administration, il trouve à son retour que le compte financier est réjouissant et la première chose qui le frappe et la différence entre la situation financière aujourd'hui et celle d'il y a quelques années.

**Le président du Conseil d'administration** prend ensuite la parole pour apporter quelques éléments d'éclairage. Pour remettre tout cela dans la logique qui est la nôtre, dans une université fédérale qui se conçoit comme un établissement de service. D'une part nous devons avoir conscience qu'à ce stade le budget ne comprend pas la masse salariale correspondant à la vingtaine de postes que l'état nous a alloué dans le cadre du dernier contrat pluriannuel. Si l'on voulait prendre en compte la réalité de la vie économique de notre communauté avec l'intégration de cette masse salariale, le budget serait doublé.

D'autre part seul un nombre limité de postes contractuels apparaissent au budget qui vient d'être présenté. Il s'agit du poste à mi-temps du président, du délégué général, de l'assistante administrative et une partie de la rémunération de l'agent comptable.

**Le président du Conseil d'administration** rappelle qu'il a été décidé de n'inscrire au budget primitif que les recettes certaines et les dépenses à hauteur de ces recettes, ce qui fait que pendant l'année les nouvelles recettes obtenues grâce à la réussite à des appels à projets sont introduites dans le budget au fur et à mesure, ce qui évite les surprises à la fin de l'année concernant le budget.

Finalement on s'aperçoit que les dépenses ont été tenues à la hauteur prévue et le seul poste pouvant varier sans risque est ce qui correspond au centre Michel Serres. L'année débute sur un certain nombre de semestres Michel Serres et si finalement ce nombre n'est pas celui prévu il n'y a pas d'impact sur le budget d'HESAM car l'intégralité de ce qui est perçu est reversé à l'ENSAM, les dépenses réelles étant proportionnelles au nombre de semestres.

La gestion du programme Paris Nouveau Monde avait été introduite dans le budget général. Au terme d'une gestion très équilibrée nous avons justifié l'ensemble des montants reçus et dépensés et nous avons perçu ce qui restait en frais de gestion soit environ 300 000 euros en 2018. Dorénavant avec des programmes de ce type nous aurons un « budget annexe » qui permettra de suivre la réalisation du projet sans impacter le budget général.

Pour terminer **le président du Conseil d'administration** pense que nous pouvons nous réjouir car HESAM depuis son début n'a pas « flambé » sur les ressources obtenues et l'intégralité des montants a été consacrée aux actions de recherche et de formation qui bénéficient à nos établissements membres. L'intention est de poursuivre avec la même approche.

**Hugues BRUNET** revient sur la question de la décomposition de la trésorerie. Dans la liasse GBCP on retrouve un certain nombre d'indications dont les recettes fléchées, c'est-à-dire des financements sur des programmes (1000 doctorants...) qui permettent d'identifier un premier volume financier ainsi qu'une série d'opérations de compte pour tiers en attentes, le complément restant est totalement disponible pour les opérations budgétaires.

**Le président du Conseil d'administration** remercie l'agent comptable pour cette présentation puis soumet au vote plusieurs tableaux financiers concernant les emplois, les autorisations budgétaires, l'équilibre financier et la situation patrimoniale.



# HESAM UNIVERSITÉ

*Le conseil d'administration vote à l'unanimité les emplois, autorisations budgétaires, l'équilibre financier et la situation patrimoniale.*

**Nombre de votants : 24**

**Votes pour : 24**

**Vote contre : 0**

**Abstention : 0**

Le compte financier est arrêté à **1 871 004.68 euros**. Le résultat à affecter aux réserves est de **366 440.15 euros**. Et le report à nouveau qui a eu lieu sur le compte financier de l'exercice 2017 est de **6 344.28 euros**.

*L'arrêt du compte financier est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration.*

**Nombre de votants : 24**

**Votes pour : 24**

**Vote contre : 0**

**Abstention : 0**

Avant d'aborder le point 4 de l'ordre du jour, **Hugues BRUNET** apporte des précisions sur le report du point 3. L'état d'avancement n'était pas suffisant pour le présenter au Conseil d'administration ce jour. Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain CA le 29 mai 2019.

### **III. INFORMATIONS DES ADMINISTRATEURS CONCERNANT LE SOUTIEN A DES MANIFESTATIONS, CONFERENCES OU SEMINAIRE SCIENTIFIQUE**

**Hugues BRUNET** explique que l'élection du président le 2 février 2016 a été suivie d'une délégation pour un certain nombre de prérogatives du conseil d'administration, dont une concernant les engagements de conventions et dans ce cadre il a été souhaité de faire un retour sur l'usage de cette délégation pour des soutiens à des manifestations ou colloques scientifiques.

**Hugues BRUNET** explique que le président du Conseil d'administration a accordé des soutiens financiers aux événements suivants :

- Colloque national « ce que les évolutions des financements dont à la recherche » de l'ADCIFRE SHS qui a eu lieu les 25 et 26 octobre 2019 au siège de la Banque populaire à Metz. Le montant alloué est de 1000 euros sur le budget du projet "1000 doctorants pour les territoires".
- 9th ECCOMAS Thematic conference on Smart Structures en Materials qui aura lieu du 8 au 12 juillet 2019 à Paris. Avec une dotation de 1000 euros pour SMART 2019 imputé sur le budget du pôle recherche et formation.

Suite à cette information le **Président du Conseil d'administration** ajoute qu'il semblait important de soutenir l'association des doctorants CIFRE en Sciences Humaines et sociales (ADCIFRE SHS) puisqu'ils sont partenaires du programme 1000 doctorants pour les territoires. Concernant Smart Structures, manifestation qui a lieu à l'ENSAM autour des questions de robotique, des forces vives de nos établissements sont mobilisées pour cette manifestation, c'est pourquoi il est apparu légitime de soutenir l'événement.

# HESAM UNIVERSITÉ

**Alain BAUER** indique qu'il faut qu'HESAM soit plus visible sur l'événement ECCOMAS car même si HESAM apparaît en tant qu'intervenant, le soutien financier est invisible.

## **IV. POINT D'ETAPE EUR VAGUE 2**

Comme demandé au Conseil d'administration du 16 janvier une réunion d'information présentant les projets EUR s'est déroulée le 13 février à l'ENSAM.

Aujourd'hui **Eric BOUTOUYRIE**, responsable du pôle recherche et formation d'HESAM Université, présente un point d'étape sur les projets EUR

### **Rappels généraux :**

Objectif : « *renforcer l'impact et l'attractivité internationale de sa recherche et de ses formations dans un ou plusieurs domaine(s) scientifique(s), en rassemblant des formations de master et de doctorat ainsi qu'un ou plusieurs laboratoires de recherche de haut niveau* ».

Une EUR (Ecole Universitaire de Recherche) :

- associe : les organismes de recherche
- comporte : une dimension internationale avérée
- entretient : des liens étroits avec les acteurs économiques.

Niveaux : Master et Doctorat

Enjeux : Effet de structuration et de spécialisation du site, attractivité internationale, insertion professionnelle des étudiants

### **Postes de dépenses financés par les projets EUR**

- Contrats doctoraux : ne peut pas dépasser un quart du financement demandé
- Equipements
- Personnels (ETP...)
- Fonctionnement (prestations de service externe)
- Frais de structure

### **Caractéristiques générales de la vague2 des EUR 2019 :**

- Dotation décennale de : 100 M€
- Un montant moyen par établissement fixé par l'Etat à 5 M€
- Le montant de l'aide ne peut dépasser 10 M€
- Des actions à programmer de 2019 à 2028 (10 ans)
- Priorité aux établissements et sites sans IdEx et ISITE
- Délai de candidature fixé au : mardi 19 mars 2019 (11h)

### **Conduites des projets d'EUR : coordination HESAM et stratégie inter-établissements**

- **Juillet 2018** : Validation du marché d'AMO pour la fiche financière et l'évaluation.

# HESAM UNIVERSITÉ

- **Juillet-Septembre 2018** : Consultation des instances sur le projet d'EUR
- **Novembre 2018** : I° Temps d'informations et d'échanges sur l'appel à projets EUR
- **Décembre 2018**

06 dec : Publication de l'Appel à projets Ecoles Universitaires de Recherche (Vague II) par l'ANR

17 dec : II° Temps d'informations et d'échanges sur l'appel à projets EUR

- **Décembre- Mars 2019** : Mise en place de GT EUR, 3 Copil EUR, points projets hebdomadaires avec l'AMO Copil Partners et les VP, consultation des services de l'ANR
- **Mars 2019** : Validation d'un marché de traduction pour accompagner 2 projets d'EUR pour l'élaboration de la version finale du document

## **3 projets d'EUR au cœur des 5 champs interdisciplinaires d'HESAM Université**

Pour rappel les 5 champs interdisciplinaires d'HESAM sont :

- Industrie, entreprise et territoires
- Arts, création, conception et patrimoine
- Numérique et société
- Travail, emploi et métiers
- Risque, régulation, qualité et sécurité

### 1. EUR 1 : SMAD, Matériaux et design durables/ « Sustainable Materials and Design” (SMAD)

- ✚ Champ interdisciplinaire : Industrie et territoire
- ✚ Mots clés : Materials, Energy Sciences, engineering, sustainable development, design, architecture, industry, biomimetics
- ✚ Coordonnateur du projet : Veronique Favier, ENSAM, UMR PIMM
- ✚ Etablissements partenaires : CNAM, ENSAM, ENSAPLV, CNRS, ENSCI
- ✚ Objectifs : Concevoir, fabriquer des objets qui répondent aux enjeux socio-économiques et environnementaux de l'architecture et l'industrie.
- ✚ Thématiques de formation/recherche : Penser le cycle de vie de l'objet de sa conception à sa création et usage en allégeant les structures pour permettre d'économiser énergie/matière ou en remplaçant les matériaux existants issus de ressources rares ou polluantes par d'autres au savoir-faire ancien ou nouveau.
- ✚ Enjeu : Former des étudiants en ingénierie et architecture mais aussi de futurs professionnels en exercice, capables de répondre à ces enjeux avec une solution centrée sur le matériau et le design. Enrichir formation/recherche en génie mécanique par des axes interdisciplinaires (histoire des techniques, architecture et conception, design et biomimétique) qui convergent vers le développement durable.
- ✚ Coût total : 23 365 579 €
- ✚ Aide demandée : 9 906 815 € / Apport : 12 461 819 €

### 2. EUR 2 : FaBER, la fabrique du futur : les technologies au service du travail, de l'emploi et de l'activité

- ✚ Champs interdisciplinaires : Numérique et société / Travail, emploi et métiers
- ✚ Mots clés : Life and Health Sciences, IT, work, employment and health, Humanities and Social Sciences
- ✚ Coordonnateur du projet : Corinne Gaudart, DR, CNRS, LISE/CNAM UMR 3320
- ✚ Etablissements partenaires : CNAM, ENSAM, ENSAPLV, CESI, Ensci-Les Ateliers, CNRS

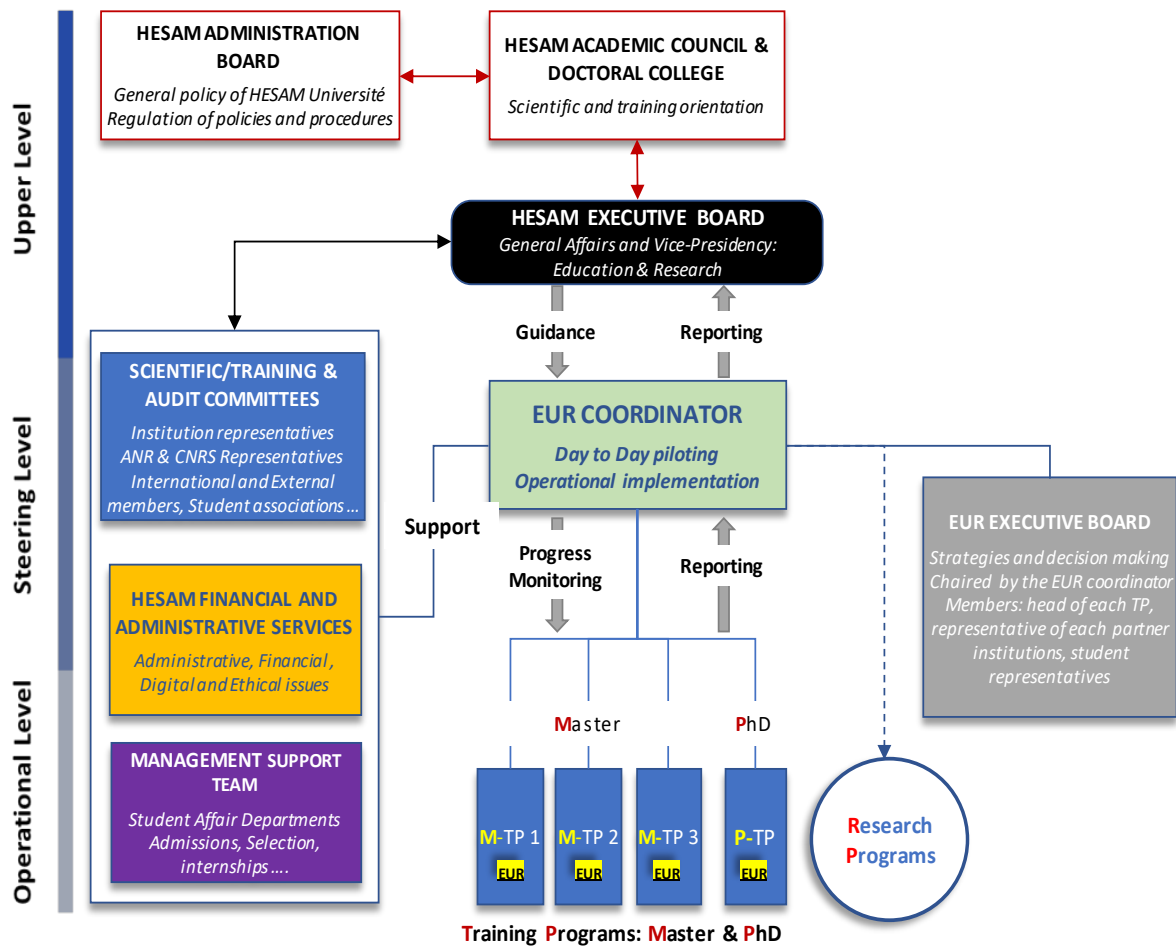
# HESAM UNIVERSITÉ

- ✚ Objectifs : Produire des connaissances et des méthodologies nouvelles et de former des professionnels pour une industrie 4.0 et des transformations digitales qui contribuent à relever le défi sociétal d'une croissance soutenable et inclusive.
- ✚ Thématiques de formation/recherche : Penser différemment les technologies émergentes en créant un dialogue au-delà des protocoles disciplinaires qui enferment entre les sciences de l'ingénieur et les sciences humaines et sociales de la formation (MA) jusqu'en recherche (PhD).
- ✚ Enjeu : Construire l'interdisciplinarité de la société de demain.
- ✚ Coût total : 15 401 649 €
- ✚ Aide demandée : 7 811 571 € / Apport : 7 027 850 €

### 3. EUR 3 : CYCLES : Cycles de vie des objets aux territoires/ « Life Cycles, from objects to territories »

- ✚ Champs interdisciplinaires : Arts, création, conception et patrimoine / Risque, régulation, qualité et sécurité
- ✚ Mots clés : sustainability, territorial fragility, spatial transformation, re-use, innovation, design
- ✚ Coordonnateur du projet : Alessia De Biase & Isabelle Grudet, ENSAPLV, UMR LAVUE
- ✚ Etablissements partenaires : CNAM, ENSAM, ENSAPLV, ENSCI-Les-Ateliers, CNRS
- ✚ Objectifs : Prendre en compte les cycles de vie dans la création, production, gestion et fin de vie des bâtiments. Interroger la ville, la conception des bâtiments et espaces dans une perspective de résilience urbaine (développement durable) en anticipant sur leur fin de vie (réaménagement, réhabilitation, rénovation, déconstruction) si changement d'usage ou de mise en conformité.
- ✚ Thématiques de formation/recherche : Engager dès la formation une réflexion sur les cycles de vie au sein de territoire en transformation à partir d'étude de cas (Ex. J-O & Seine St Denis) et irriguer la recherche scientifique d'un consortium international sur cette question.
- ✚ Enjeu : Tisser des liens entre la recherche et le territoire à plusieurs niveaux (national/international, élus, collectivité, milieu socio-économique) en mobilisant savoir et savoir-faire de la communauté.
- ✚ Cout total : 14 305 680 €
- ✚ Aide demandée : 7 144 200 € / Apport : 7 041 000 €

## Une stratégie opérationnelle et une gouvernance à l'échelle du site



Les projets seront déposés au plus tard mardi 19 mars et la réponse de l'appel à projet est pour juillet 2019.

**Maryline LAPLACE** trouve que se sont trois beaux projets mobilisateurs. Elle demande si HESAM à une chance d'avoir plusieurs projets acceptés et si proposer trois projets distincts est bien perçu.

**Le président du Conseil d'administration** répond qu'il y aura une vingtaine de projets retenus sur une centaine de propositions donc la probabilité que les 3 EUR HESAM soient retenus est a priori faible. Il explique que le fait de déposer plusieurs projets pour un même appel est un signe de dynamisme et ce n'est pas pénalisant. Par ailleurs, sans attendre juillet, il sera utile d'avoir une nouvelle réunion avec les porteurs de projets afin de construire un scénario en mode dégradé (hypothèse qu'aucun projet ne soit retenu par le jury EUR) afin de savoir comment financer autrement ces projets transdisciplinaires répondant à des enjeux sociétaux. Avec toute l'énergie qu'a mobilisée leur construction, il serait regrettable de s'arrêter là.

**Le président du Conseil d'administration** remercie toutes les personnes qui ont contribué à ce travail et souligne que les trois cheffes de projets sont des femmes et trouve que c'est une très bonne chose.

## V. POINT D'INFORMATION NCU « CONSTRUISONS NOS METIERS »

Eric BOUTOUYRIE présente l'actualité du projet NCU (nouveau cursus à l'université)

### Calendrier NCU des échéances avec l'ANR

- **30 Août 2018** : Réception du rapport HESAM 2030 du jury international NCU
- **12 Septembre 2018** : Courrier HESAM Université en réponse au rapport et recommandations du jury NCU
- **11 Octobre 2018** : Remise à l'ANR de scénarii budgétaires
- **23 Octobre 2018** : Réunion de cadrage budgétaire et opérationnel avec l'ANR
- **12 Nov 2018** : Remise à l'ANR d'une nouvelle trajectoire
- **Nov2018-Janvier 2019** : Navettes ANR/HESAM pour finalisation du conventionnement
- **Janvier 2019** : Réception de la convention attributive d'aide pour signatures
- **Février 2019** : Communication par HESAM de la convention signée par le Président et de ses annexes financières signées par les 7 chefs d'établissements

### Calendrier NCU des échéances avec les établissements partenaires

- **Nov 2018** : Désignation d'un Responsable NCU dans chaque établissement partenaire
- **Nov/ Dec 2018** : Définition du Plan d'actions NCU et Budget avec établissements partenaires.
- **Dec 2018 -Février 2019** : Recrutement de l'administrateur/administratrice du projet HESAM 2030 – Laure CAPRON intégrera HESAM à ce poste le 15 avril 2019.
- **1<sup>er</sup> février 2019** : Copil NCU Inter-établissements
- **15 mars 2019** : Copil NCU Inter-établissements

### Calendrier NCU des prochaines échéances

- **Au cours des 2 prochains mois** : Réunion de lancement en présence de tous les partenaires (4 mois maximum après la date de notification de la convention)
- Validation finale des **sites de déploiement et des maquettes pédagogiques** des Bac+1 et Bac+3 pour une ouverture des premiers cursus en septembre 2019
- 2 juillet 2019 : **seconde réunion du réseau national des projets NCU** organisée par HESAM Université (lieu : Compagnons du devoir)
- 2020 : **Accord de consortium** à signer dans les 12 mois suivant la signature des documents contractuels

Marilyne LAPLACE demande quel est le montant attribué à ce projet

Eric BOUTOUYRIE répond que nous avons une aide à 9,6 millions d'euros pour un coup total de 40 millions.

Marilyne LAPLACE s'interroge sur la nécessité de l'accord de consortium mentionné en fin de présentation.

# HESAM UNIVERSITÉ

**Hugues BRUNET** explique que dans ce genre de programme le consortium est très important car chacun va apporter des données propres et le travail collectif va générer des données nouvelles. Cet accord de consortium traite entre autres la manière dont sont traitées les données générées lors de la construction du projet en termes de propriété intellectuelle.

## VI. QUESTIONS DIVERSES

### Elections des représentants au CNESER :

**Hugues BRUNET** prend la parole pour aborder le sujet des élections pour les représentants des établissements au CNESER suite à la réception de l'arrêté du 8 février 2019.

Cet arrêté avec en annexe la classification des établissements d'enseignement supérieur précisant le nombre de personnes à désigner. HESAM appartient à la catégorie 9 (nombre d'étudiants inférieur à 500) et a un grand électeur à désigner. On remarque dans l'article 7 que « lorsqu'un seul grand électeur est à désigner il est procédé à cette désignation par un scrutin uninominal majoritaire à un tour » ; il est également indiqué que « chaque grand électeur est désigné par et parmi les titulaires et suppléants des conseils d'administration, de la commission de recherche et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ».

Il est décidé que les élections devront avoir lieu avant lundi 18 mars de 9h à 17h à HESAM Université, 15 rue Soufflot 75005 PARIS.

Suite au conseil d'administration, Alice CHITRAKAR du rectorat a informé le conseil des échéances pour les élections de représentants au CNESER qui sont différentes de celles annoncées précédemment :

**« Attention, l'échéance du 19 mars concerne les personnels.**

### Résumé des prochaines échéances :

- Pour l'élection des représentants des **personnels** : affichage des listes des électeurs le **19 mars 2019**

*"Chaque établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et chaque établissement public de recherche établit les listes des électeurs inscrits dans l'établissement et les affiche le mardi 19 mars 2019"*

- Pour l'élection des représentants des **étudiants** : affichage de la liste provisoire des grands électeurs le **29 avril 2019**

*"Chaque établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel affiche le lundi 29 avril 2019, la liste provisoire de ses grands électeurs, désignés conformément à l'[article D. 232-4 du code de l'éducation](#) et à l'arrêté pris pour son application"*

Vous trouverez en PJ les arrêtés relatifs aux modalités électorales :

- Arrêté du 8 février 2019 fixant les modalités d'organisation de l'élection au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche des représentants des **étudiants** des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/2/8/ESRS1901541A/jo/texte>

- Arrêté du 14 février 2019 fixant les modalités d'élection au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche des représentants des **personnels** des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des représentants des personnels des établissements publics de recherche

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/2/14/ESRS1901536A/jo/texte> »

Les élections du 18 mars sont donc annulées.

#### Contractualisation :

**Le président du Conseil d'administration** revient sur le processus de contractualisation. Une réunion a eu lieu au MESRI avec le ministère de la culture, le ministère de l'éducation nationale (rectorat) ainsi que le ministère de l'industrie. Il a pu être présenté la vision stratégique d'HESAM à horizon de 5 ans faisant réagir positivement les personnes présentes.

La suite du processus : en se basant sur la présentation ils vont retenir les sujets qui les auront le plus intéressés, afin de les suivre en fixant des objectifs intermédiaires, des benchmark.... Qui seront l'objet du contrat, préalablement soumis au Conseil académique, puis au conseil des membres et enfin en Conseil d'administration. Ce point sera soumis au vote des administrateurs lors du prochain CA du 29 mai.

#### Frais de scolarité étudiants hors Union européennes :

**Clément GENTY** intervient et explique que les usagers du Conseil d'administration voudraient qu'HESAM présente une motion contre la hausse des frais de scolarité pour les étudiants hors Union européenne et demande s'il serait possible d'ajouter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.

**Le président du Conseil d'administration** répond que le sujet préoccupe assez largement le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche et fait l'objet à la CPU de prises de position dans le sens d'une volonté de ne pas faire de différence entre les étudiants Internationaux hors UE et ceux de l'UE. Il prend note de la demande de Clément GENTY afin que cela fasse l'objet d'une discussion au prochain Conseil d'administration. Il ajoute que ce point sera donc abordé en conseil académique et conseil des membres.

**Hugues BRUNET** partage ce que dit Clément GENTY en termes de réflexion et de débat. Concernant la motion il attire l'attention sur le fait qu'il n'y a aucun texte réglementaire proposé pour le moment.

**Le président du Conseil d'administration** ajoute que cela n'empêche pas d'en discuter au prochain CA et ce sujet sera donc à l'ordre du jour.

***En l'absence de question supplémentaire la séance est levée à 11h50.***

***Le prochain Conseil d'administration se déroulera le mercredi 29 mai 2019 à 9h30 à l'ENSAAMA, 63 rue Olivier de Serres 75015 PARIS.***